

Campagne d'emplois enseignants 2011
POSTE VACANT OU SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT

Etablissement : Université Paris-Sorbonne (PARIS IV)	Localisation : CELSA – 77 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE
---	--

Identification du poste	Nature: MCF	Composante : CELSA
	N°: 0573	
	Disc. 2 nd degré/CNU : 71e	

Etat du poste	<input checked="" type="checkbox"/> S : susceptible d'être vacant	Date de la vacance : 01/09/2011
		Motif de la vacance : fin de contrat

Publication : OUI

Concours :

(MCF ou PR : se reporter aux articles 26 et 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié)

Profil pour publication :

Sciences de l'information et de la communication – Communication et organisation des entreprises

ARGUMENTAIRE

Enseignement

➤ filières de formation concernées

Spécialités professionnelles du Master Information et Communication : Ressources humaines, Marketing publicité, Communication des entreprises et des institutions

➤ objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

Encadrement de sections : cours/TD en Information et Communication dans le cadre des spécialités professionnelles et suivi de mémoires de Master

Recherche

Equipe ou unité de recherche prévue, ou discipline émergente ou innovation en cohérence avec le volet recherche du contrat quadriennal de l'établissement.

Approches socio sémio politique de processus communicationnels dans les organisations

Laboratoire(s) d'accueil : **GRIPIC EA 1498 – participation aux activités de recherche correspondant aux axes de l'équipe**

Type (UMR, EA, JE, ERT)	N°	Nbre de chercheurs	Nbre d'enseignants-chercheurs
EA	1498	65	24

CANDIDATURE :

L'inscription se fera obligatoirement sur le site internet « Galaxie » du Ministère de l'Enseignement Supérieur (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>) **du 24 février 2011 au 25 mars 2011 à 16h**. Les dossiers complets doivent être adressés par courrier postal au CELSA (Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication) 77 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE avant le 25 mars 2011 à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Aucun dossier ni document complémentaire ne sera pris en compte s'il a été expédié après cette date. Aucun dossier transmis par courrier électronique ou sur support numérique ne sera pris en compte.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DOCUMENTS A FOURNIR : cf. arrêté du 7 octobre 2009 modifié par l'arrêté du 2 août 2010.